

situation la plus fautive et la plus difficile. L'institution de la Mutuelle nationale en faveur de la création d'un nouveau corps de fonctionnaires, dont l'entretien exigerait une dépense de plusieurs millions. Cette grande société d'assurances aurait en effet à sa tête un directeur et un contrôleur général nommés par le Sénat et la Chambre des députés réunis. Mais M. Langlois n'est pas embarrassé pour si peu ; il propose de payer les indemnités qui seraient dues aux compagnies d'assurances, au moyen de la création de nouvelles rentes amortissables. La charge annuelle que cette émission imposerait au budget serait compensée par l'économie résultant de la conversion de la dette publique, à mesure que ni peut plus être retardé, dit honorable député dans son exposé des motifs.

Que pensent de cette combinaison MM. de Freycinet et Léon Say, qui ont déclaré, en prenant le pouvoir, qu'ils ne comptaient faire ni emprunt ni conversion ? La proposition de loi déposée par M. Langlois n'est qu'un amalgame d'utopies ; nous serions fort étonnés que la Chambre la prit en considération.

### Le fanatisme laïque

Nos lecteurs se rappellent que le Préfet du Pas-de-Calais a suspendu de ses fonctions M. le baron René de France, maire de Mainteville, pour avoir insisté dans un cahier des charges de travaux communaux, l'obligation de ne point travailler le dimanche. M. Paul Leroy-Beaulieu écrit à ce sujet dans l'*Économiste français* : Il est un autre fanatisme que l'on semble vouloir mettre en honneur aujourd'hui en France, c'est le fanatisme laïque. L'utilité du repos hebdomadaire étant démontrée, l'usage et la tradition chez tous les peuples civilisés, que ce repos s'effectue le dimanche, enfin, quel qu'en soit le jour, ne sont pas des préjugés, mais des habitudes d'une très grande portée de la population humaine. Ce fanatisme, il est utile, il est convenable, il est conforme à la liberté de conscience, que l'Etat, qui les garantit, doit les protéger, autant que possible, dans leurs travaux le repos du dimanche.

Nous lisons ces jours-ci que je ne suis quel projet avait envisagé de charger d'inspecteur pour des travaux municipaux, par la raison que le maire y avait introduit la clause qu'on ne travaillerait pas le dimanche. Nous sommes pas d'ensemble plus choqués par ce fanatisme laïque et de l'administrateur. Le droit pour chaque individu de faire ce qu'il veut, est incontestable ; mais son moins incontestable est l'obligation pour l'Etat, pour les départements et pour les communes, de respecter une grande partie des coutumes et des usages, en ne faisant pas travailler inutilement le dimanche pour les grands travaux. Voilà la règle à suivre qui est exempte de fanatisme et qui est conforme à l'utilité sociale.

Le jugement de M. Paul Leroy-Beaulieu sur M. Bihour est à la fois sage et juste. M. Paul Leroy-Beaulieu, écrivain renommé du *Journal des Débats*, est un républicain très convaincu, mais c'est aussi un parfait honnête homme ; l'on comprend son indignation et le motif de son refus de signer le traité de la commune de Valenciennes, lequel il traite le préfet du Pas-de-Calais.

### LETTRE DE PARIS

Paris, le 3 février 1882. Après la séance d'hier au Palais-Napoléon, il est pas difficile de se rendre compte des dispositions de la majorité. Celle-ci ne veut, à aucun prix, dégrader le nouveau ministère, et tout ce qui tendra à troubler la quiétude du cabinet sera repoussé par elle.

Les radicaux qui se sont prononcés contre toute interpellation que MM. Granet et Lockroy persistent à vouloir faire au cabinet ont déposé des résolutions de leur groupe, sont donc fort embarrassés aujourd'hui, et l'on peut constater par le langage de leurs organes qu'ils ne sont pas eux-mêmes au-dessus de l'issue de leur entreprise. Elle ne peut, en effet, de l'avis de tous, que profiter à M. de Freycinet, et en serait-il autrement, quelle ferait le jeu de M. Camur, qui a rêvé de remplacer les radicaux sincères qui ne sont ni anciens fonctionnaires ni anciens commisaires de la récente et défunte administration ? La question ne laisse pas que d'être embarrassante pour les gens de l'Union républicaine et du *Rapport*.

Il semble, du reste, que M. Granet, cet ancien chef du cabinet de M. Constans, ne renoncera pas à son intention, ne serait-ce que pour obtenir quelque promesse indiquant que M. de Freycinet n'entend pas réviser la révision au dernier terme de sa carrière ministérielle. La conversation que j'ai eue, à la fin de la séance d'hier, avec le président du conseil, est interprétée, dans ce sens.

Quoi qu'il en soit, la campagne en ce moment entreprise par le parti radical pour la réforme du gouvernement actuel, est curieuse à plus d'un titre. Elle tendrait non pas seulement à réhabiliter les ministres démissionnaires de leur prétendu inaction, mais à leur enlever ce que, sorte de leur possession du pouvoir.

Quelle sera, en effet, l'attitude de M. de Freycinet et de ses collègues vis-à-vis de la réforme de la magistrature, élaborée par M. Cazot et défendue par lui, du projet de reorganisation militaire du général Campenon, qui sera soutenu par M. Gambetta en personne, du projet de M. Paul Bert, concernant la stricte exécution du Concordat, de celui de M. Waldeck-Rousseau, sur les associations et les recidivistes, de celui de M. Allain Targé et de M. Raynal, relatifs aux invalides civils et à la réglementation des rapports des compagnies de chemins de fer avec leurs agents commissionnés ? Approuveront-ils ? combattent-ils ? Dans la première hypothèse, ils consacrent leur complet effacement, dans la seconde, ils s'exposent à une opposition formidative qui risquerait de compromettre leur existence. En tous cas, ce n'est pas eux, ce sont leurs prédécesseurs qui imposent à la Chambre l'ordre de ses travaux et le programme de ses réformes.

L'on ne prévoit pas que les débats de la Chambre puissent présenter quelque intérêt avant le retour de M. Gambetta. Le temps se passera en nominations de commissions, et en questions plus ou moins intéressantes relatives soit aux traités de commerce, soit aux affaires de Tunisie. M. Léon Say ne redressera pas, à ce sujet, de nouvelles objections, le budget de 1882 déposé par son prédécesseur et retiré pour le mettre en parfait rapport avec la déclaration ministérielle du 31 janvier, avant la fin de la semaine prochaine, fera donc défaut à la nomination de la commission. Nombre de membres de l'Union républicaine voudraient porter à la présidence de cette commission M. Gambetta, mais il est plus que douteux qu'il accepte. Dans le cas

contraire, ce serait de sa part vouloir afficher des prétentions à la continuation du travail, ce qui n'est pas son droit, mais défendre. C'est égal ! Il en serait quitte pour refuser, après avoir été élu, ce qui acheverait de démontrer sa prépondérance au même temps que son désintéressement.

Le désastre de l'Union générale continué à faire concurrence aux préoccupations parlementaires. Il ne paraît pas douteux que le parquet poursuivra les membres du conseil d'administration, pour leur responsabilité relative à une partie de responsabilité à leur égard. C'est la conviction au Palais et j'ajouterai chez les intéressés.

La rage des intrançais prend, du reste, occasion de ces événements financiers, pour redoubler d'invectives de toutes sortes contre la religion et les classes conservatrices. Ce sera un dérivatif qui, dans un certain mesure, fera les affaires de nos gouvernants. Quant aux projets imaginés pour remédier aux abus de la loi de 1867 sur les sociétés par actions, tout indique qu'ils tourneront en eau de boudin. Les promoteurs ne sont-ils pas déjà descendus ? Les uns imaginent de limiter la gestion et la comptabilité des sociétés anonymes à la surveillance du gouvernement, ce qui serait une atteinte portée à la liberté commerciale, laquelle est de droit commun ; tandis que les autres voudraient seulement, qu'à l'instar de ce qui se passe en Belgique, une loi intervienne à l'effet de prohiber aux sociétés la spéculation sur leurs titres. Or, à moins d'interdire formellement aux sociétés le rachat de leurs titres, ce qui serait une autre atteinte portée au droit commun, on ne peut pas empêcher la loi nouvelle de servir à tout ce qu'on voudra.

En somme, comme le dit excellemment ce matin, M. Ribot, « il est bon sans doute que la législation soit vigilante, mais il est bon aussi qu'elle ne soit pas trop curieuse ». En somme, comme le dit excellemment ce matin, M. Ribot, « il est bon sans doute que la législation soit vigilante, mais il est bon aussi qu'elle ne soit pas trop curieuse ».

Il est donc plus que probable que tous les projets en l'air en ce moment s'évanouiront avec la crise financière actuelle, dont l'état aigu est en voie d'amélioration.

Il me faut revenir sur ce que je vous ai dit hier, au sujet de la nomination de M. Anquetin-Martin, aux fonctions de directeur des affaires étrangères. Ce poste paraît décidément devoir être attribué à M. Jasiarski.

Un nouveau groupe de l'Union démocratique s'est affirmé aujourd'hui. L'allocution de son président, M. Noiret, ne laisse aucun doute sur ses tendances ministérielles. La présidence de ce groupe est assurée par M. Anquetin-Martin, aux fonctions de directeur des affaires étrangères. Ce poste paraît décidément devoir être attribué à M. Jasiarski.

Certains journaux du soir contiennent diverses affirmations sujettes à caution et qui ne sauraient être accueillies que sous bénéfice d'inventaire. Je citerai, par exemple, le *Journal des Débats*, qui prétend que le ministre de la marine, l'amiral Jaureguiberry a été l'envoyé d'une circulaire ayant pour but d'annuler toutes les mesures prises par son prédécesseur, M. Camur, au sujet de la loi de réorganisation militaire du général Campenon, qui sera soutenu par M. Gambetta en personne, du projet de M. Paul Bert, concernant la stricte exécution du Concordat, de celui de M. Waldeck-Rousseau, sur les associations et les recidivistes, de celui de M. Allain Targé et de M. Raynal, relatifs aux invalides civils et à la réglementation des rapports des compagnies de chemins de fer avec leurs agents commissionnés ? Approuveront-ils ? combattent-ils ? Dans la première hypothèse, ils consacrent leur complet effacement, dans la seconde, ils s'exposent à une opposition formidative qui risquerait de compromettre leur existence. En tous cas, ce n'est pas eux, ce sont leurs prédécesseurs qui imposent à la Chambre l'ordre de ses travaux et le programme de ses réformes.

Le jugement de M. Paul Leroy-Beaulieu sur M. Bihour est à la fois sage et juste. M. Paul Leroy-Beaulieu, écrivain renommé du *Journal des Débats*, est un républicain très convaincu, mais c'est aussi un parfait honnête homme ; l'on comprend son indignation et le motif de son refus de signer le traité de la commune de Valenciennes, lequel il traite le préfet du Pas-de-Calais.

Le jugement de M. Paul Leroy-Beaulieu sur M. Bihour est à la fois sage et juste. M. Paul Leroy-Beaulieu, écrivain renommé du *Journal des Débats*, est un républicain très convaincu, mais c'est aussi un parfait honnête homme ; l'on comprend son indignation et le motif de son refus de signer le traité de la commune de Valenciennes, lequel il traite le préfet du Pas-de-Calais.

Le jugement de M. Paul Leroy-Beaulieu sur M. Bihour est à la fois sage et juste. M. Paul Leroy-Beaulieu, écrivain renommé du *Journal des Débats*, est un républicain très convaincu, mais c'est aussi un parfait honnête homme ; l'on comprend son indignation et le motif de son refus de signer le traité de la commune de Valenciennes, lequel il traite le préfet du Pas-de-Calais.

Le jugement de M. Paul Leroy-Beaulieu sur M. Bihour est à la fois sage et juste. M. Paul Leroy-Beaulieu, écrivain renommé du *Journal des Débats*, est un républicain très convaincu, mais c'est aussi un parfait honnête homme ; l'on comprend son indignation et le motif de son refus de signer le traité de la commune de Valenciennes, lequel il traite le préfet du Pas-de-Calais.

Le jugement de M. Paul Leroy-Beaulieu sur M. Bihour est à la fois sage et juste. M. Paul Leroy-Beaulieu, écrivain renommé du *Journal des Débats*, est un républicain très convaincu, mais c'est aussi un parfait honnête homme ; l'on comprend son indignation et le motif de son refus de signer le traité de la commune de Valenciennes, lequel il traite le préfet du Pas-de-Calais.

Le jugement de M. Paul Leroy-Beaulieu sur M. Bihour est à la fois sage et juste. M. Paul Leroy-Beaulieu, écrivain renommé du *Journal des Débats*, est un républicain très convaincu, mais c'est aussi un parfait honnête homme ; l'on comprend son indignation et le motif de son refus de signer le traité de la commune de Valenciennes, lequel il traite le préfet du Pas-de-Calais.

Le jugement de M. Paul Leroy-Beaulieu sur M. Bihour est à la fois sage et juste. M. Paul Leroy-Beaulieu, écrivain renommé du *Journal des Débats*, est un républicain très convaincu, mais c'est aussi un parfait honnête homme ; l'on comprend son indignation et le motif de son refus de signer le traité de la commune de Valenciennes, lequel il traite le préfet du Pas-de-Calais.

prouvé. Il reste à régler quelques questions de détail. La signature ne se fera cependant plus longtemps attendre.

Le ministre a en outre annoncé qu'il a envoyé au duc de Fernan Nunez l'autorisation de signer demain le traité franco-espagnol.

### ROUBAIX-TOURCOING et le Nord de la France

Expropriations de la rue de la Gare Audience du 4 février.

EXPROPRIATION DE MADAME VEUVE TIMOLEON-DELDOUCE, maison, rue Blanche-maître, 9 et 11. Offres : 4300 fr. Demande : 76323 fr. Allocation : 25500.

EXPROPRIATION DES LOCATAIRES. — 1<sup>re</sup> M. Théophile Minaert. Offre : 200 fr. Demande : 5000 fr. Allocation : 500 fr. 2<sup>e</sup> M. LEVEQUE-DELEURE. — Offre : 4000 fr. Demande : 25.000 fr. Allocation : 4000 fr.

Défenseurs des trois expropriés M<sup>rs</sup> Houzé et A. une heure 15. MM. les jurés prennent quelques minutes de repos.

On décide auparavant que l'on se borne pour aujourd'hui aux nos 10 et 17 de la rue de la Gare, appartenant à MM. Louis Delannoy-Beuque et Hospices de Roubaix et 2<sup>e</sup> des héritiers Delebois-Beuque et Hospices.

On dit que l'expropriation de M. Jules Masurel Wattine et Hospices de Roubaix ne viendra que mardi, la journée de lundi étant réservée à donner quelque repos au jury.

En midi et demi, MM. les jurés reprennent séance.

Expropriation M. Louis Delannoy-Beuque et Hospices, maisons rue Saint-Etienne, 31.

Jusqu'à ce jour, le jury de la rue de la Gare a déjà alloué une somme totale de 541.732 fr. aux expropriés.

Il est à noter que les offres notifiées ont toutes été doublées par le jury.

On lit dans la Gazette de Tourcoing : On nous rapporte que le Conseil général de la commune de Valenciennes, à Paris, a rejeté les plans et devis de l'École de Tourcoing présentés par la ville.

M. Trejat, rapporteur de la commission du conseil chargé de les examiner, se rendant à Valenciennes, a passé par Tourcoing dimanche dernier, afin d'exposer les motifs de son rejet.

Un nouvel examen des terrains affectés à la construction de l'établissement scolaire a eu lieu. Tout est à remettre en cause : les plans et devis doivent être repris et soumis à de nouvelles études.

Malheureusement ce pauvre lycée joue de malheur.

Naguère, le Conseil supérieur de l'Instruction publique lui tailait des croupiers, en prenant un arrêté qui modifiait d'une manière très matérielle le plan et le projet de construction, afin d'exposer les motifs de son rejet.

Un nouvel examen des terrains affectés à la construction de l'établissement scolaire a eu lieu. Tout est à remettre en cause : les plans et devis doivent être repris et soumis à de nouvelles études.

Malheureusement ce pauvre lycée joue de malheur.

Naguère, le Conseil supérieur de l'Instruction publique lui tailait des croupiers, en prenant un arrêté qui modifiait d'une manière très matérielle le plan et le projet de construction, afin d'exposer les motifs de son rejet.

Un nouvel examen des terrains affectés à la construction de l'établissement scolaire a eu lieu. Tout est à remettre en cause : les plans et devis doivent être repris et soumis à de nouvelles études.

Malheureusement ce pauvre lycée joue de malheur.

Naguère, le Conseil supérieur de l'Instruction publique lui tailait des croupiers, en prenant un arrêté qui modifiait d'une manière très matérielle le plan et le projet de construction, afin d'exposer les motifs de son rejet.

Un nouvel examen des terrains affectés à la construction de l'établissement scolaire a eu lieu. Tout est à remettre en cause : les plans et devis doivent être repris et soumis à de nouvelles études.

Malheureusement ce pauvre lycée joue de malheur.

Naguère, le Conseil supérieur de l'Instruction publique lui tailait des croupiers, en prenant un arrêté qui modifiait d'une manière très matérielle le plan et le projet de construction, afin d'exposer les motifs de son rejet.

Un nouvel examen des terrains affectés à la construction de l'établissement scolaire a eu lieu. Tout est à remettre en cause : les plans et devis doivent être repris et soumis à de nouvelles études.

Malheureusement ce pauvre lycée joue de malheur.

Naguère, le Conseil supérieur de l'Instruction publique lui tailait des croupiers, en prenant un arrêté qui modifiait d'une manière très matérielle le plan et le projet de construction, afin d'exposer les motifs de son rejet.

Un nouvel examen des terrains affectés à la construction de l'établissement scolaire a eu lieu. Tout est à remettre en cause : les plans et devis doivent être repris et soumis à de nouvelles études.

Malheureusement ce pauvre lycée joue de malheur.

Naguère, le Conseil supérieur de l'Instruction publique lui tailait des croupiers, en prenant un arrêté qui modifiait d'une manière très matérielle le plan et le projet de construction, afin d'exposer les motifs de son rejet.

Un nouvel examen des terrains affectés à la construction de l'établissement scolaire a eu lieu. Tout est à remettre en cause : les plans et devis doivent être repris et soumis à de nouvelles études.

Le sac est assurément produit d'un vol. On ne peut autrement s'expliquer sa présence dans le coffre d'une voie publique. Le voleur en le portant l'aura laissé tomber à la vue des douaniers.

INSTRUCTION PUBLIQUE. — Lycée de Lille. M. Dubois, professeur au Lycée de Lille, est nommé professeur de philosophie en remplacement de M. Colson, professeur au Lycée de Saint-Quentin. M. Cremel est nommé professeur pour l'enseignement spécial.

Collège de Dunkerque. M. Dargégen, professeur au collège de Laon, est chargé de l'enseignement de l'allemand.

Collège de Laon. M. Moerest est chargé de l'enseignement des langues vivantes en remplacement de M. Darjez.

M. Fromentin, professeur au collège de Baillieux, est nommé professeur de seconde au collège de Heninmont, en remplacement de M. Aubert.

M. Glosent, professeur au Lycée de Lille, a été autorisé à suppléer pour l'année scolaire, M. Garrau, professeur de philosophie à la Faculté des Lettres de Besançon.

ADMINISTRATION DES TABACS. — Il y a quelques jours, les agents de l'Administration des tabacs avaient constaté un manquement de 38.000 feuilles, soit environ de 100.000 francs, dans les magasins d'un planteur de Lille, dans le magasin de M. Abage. On ne sait pas encore où est passé ce tabac. Il faudra bien qu'il le sache.

En attendant, l'affaire a été appelée hier matin devant le Tribunal de commerce.

M. le juge, M. Loyer, était chargé de l'enquête des tabacs de M. Abage, qu'il entraînera, dit-on, de compte à demi dans le produit de la récolte.

Une affaire commerciale a été réglée entre les deux parties, et il n'y a rien de plus à dire.

La cause a été renvoyée à un mois.

UNE ARRESTATION TARDIVE. — Il y a trois semaines environ, nous avons raconté un vol important de bijoux et d'une somme de 5.000 francs, commis dans la nuit du 17 au 18 janvier, au domicile et au préjudice des demoiselles Van Bambeke, de Steenvoorde.

Les soupçons s'égarèrent d'abord sur diverses personnes de la localité ; on soupçonna aussi une ancienne bonne des demoiselles Van Bambeke, Emma Degraeve.

Les renseignements de police ne sont pas favorables à l'inculpée.

Le Tribunal condamne celle-ci à 15 jours de prison et aux frais.

Les autres condamnations sont les suivantes : Anne Thumerelle, qui s'est fait héberger dans un restaurant de Lille, sans avoir de quoi payer.

Henri Delcourt, rupture de ban, 6 mois.

Le Forest. — Hier, vers 5 heures du matin, deux trains de marchandises se sont tamponnés dans la gare de Le Forest. Les avaries sont assez importantes.

Le service de la ligne A, a été interrompu pendant quelques heures et n'a pu reprendre qu'au moyen d'une voie détournée.

Une enquête a été aussitôt ouverte sur les causes de cette collision, se produisant dans une station où le mouvement n'est généralement pas très considérable.

Arras. — L'augmentation du nombre d'habitants du Pas-de-Calais, établie par le recensement, s'élève à 19,237.

Flines. — Les incendies sont très fréquents dans les communes de Flines, et on a signalé un incendie aujourd'hui.

Le 31 janvier dernier, le feu s'est déclaré, vers deux heures du matin, dans l'habitation de M. Jean-Baptiste Fleury, cultivateur, et a détruit un atelier rempli de lin et le bâtiment y attenant.

Les pertes, évaluées à 3.500 fr., sont couvertes par une assurance de 4.500 francs, aux Compagnies l'Abbeville et l'Urbain.

Genech. — Il y a eu, pendant quelques semaines, un bracelet en argent, sur lequel est gravé le nom de Lorde, a été trouvé sur la route de Tournai à Douai. La personne qui l'a perdu, peut le réclamer au garde-champêtre de Genech.

Sallaix. — Une petite fille de 8 ans, Juliette Lassin, demeurant chez ses parents aux environs de l'Épierre, s'était trop approchée d'un puits pour faire scier ses vêtements, le feu prit à ses jupes. Aux cris poussés par la pauvre enfant, sa mère accourut, et réussit à éteindre les flammes, elle courut chez des voisins, qui réussirent, pariti, de secourir l'enfant, dans une autre maison, elle rencontra heureusement des personnes plus charitatives. Pendant toutes ces allées et venues, les flammes envahirent le corps de la pauvre enfant, dont le corps est couvert de brûlures ; son état paraît très grave.

Bellecourt. — Le nommé J.-B. Cailliet, manoeuvre, est tombé accidentellement dans le puits de la fabrique de cette commune.

Cailliet était en train de tirer de l'eau en compagnie de MM. Longenard et Cailliet, lorsque la selle s'étant accrochée, Cailliet voulut descendre dans le puits à l'aide d'une échelle retenue par une planche formant traverser d'arbre, et n'eut pas le temps de se saisir de la planche, qu'il tomba dans le puits en posant le pied sur les premiers échelons. Les malheureux eurent le crâne fendu et ne donnait plus signe de vie lorsqu'on arriva jusqu'à lui. Il était âgé de 28 ans.

Naves. — Voici un nouvel avis aux parents. Deux jeunes enfants de Naves avaient été laissés seuls au logis par leur mère, qui était allée faire ses petites provisions chez un épicier du voisinage. A son retour, elle vit l'intérieur de sa maison en flammes, ses enfants, jouant avec des allumettes, avaient mis le feu à leur lit. Peu de minutes après, elle ne fut plus que brûlée ou asphyxiée par la fumée.

Aux cris de la mère, les voisins accoururent et parvinrent bientôt à éteindre le feu. Le dommage consista principalement dans la perte d'objets mobiliers non assurés.

Saint-Omer. — Les électeurs de la 1<sup>re</sup> circonscription de l'arrondissement de Saint-Omer (Pas-de-Calais), sont convoqués pour le 26 février, à l'effet d'éire un député, en remplacement de M. Devaux.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX. — DÉCLARATION DE MARIAGES. — Adolphe Valcke, rue Beaupaire, maisons Delphine et Emile Vanhove, rue de la Paix, cour Lefebvre. — Louis Lacroix, rue de l'Hommelette, cour Combage. — Charles Zimmermann, rue Desbazez, cour Bouquet. — Barthélemy Delporte, rue de l'Épique, cour Bouquet.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 3 FÉVRIER. — Louis Blanckart, 1 an, rue de Flandre. — Rose Barthelemy, 7 ans, pensionnaire des sœurs de Saint-Joseph. — Ursule Capart, 1 an, rue de Lannoy, 32. — Marie Lacroix, 1 an, rue de l'Hommelette, cour Bouquet. — Marie Lacroix, 1 an, rue de l'Hommelette, cour Bouquet.

Harmonie, rue de Sébastopol, 40. Les conditions de l'abonnement sont de dix francs par an, pour une personne seule et de vingt francs par an pour une famille entière, habitant soit en ville soit à la campagne. La durée de l'engagement est de six années.

Le programme, que nous avons déjà publié, est des plus brillants, tant par le choix des morceaux qui le composent que par les noms des artistes qui s'y feront entendre et qui sont : Mlle Elvire Vandewell, pianiste ; M. Lauridan, Achille Clarisse, Henri Solosse, Arno, Wattoy et Petit, frères.

Nous recommandons surtout de ne pas manquer d'assister à l'audition d'un magnifique septuor qui sera exécuté par MM. Hippolyte, Louis, Edmond, César, Henri et Victor Petit, et leur beau-frère M. Arthur Capart.

Ce sera la première fois, croyons-nous, qu'il sera donné, d'entendre, un septuor joué par sept frères ; sept artistes en faisant tous partie de la même Société d'harmonie.

Le programme, que nous avons déjà publié, est des plus brillants, tant par le choix des morceaux qui le composent que par les noms des artistes qui s'y feront entendre et qui sont : Mlle Elvire Vandewell, pianiste ; M. Lauridan, Achille Clarisse, Henri Solosse, Arno, Wattoy et Petit, frères.

Nous recommandons surtout de ne pas manquer d'assister à l'audition d'un magnifique septuor qui sera exécuté par MM. Hippolyte, Louis, Edmond, César, Henri et Victor Petit, et leur beau-frère M. Arthur Capart.

Ce sera la première fois, croyons-nous, qu'il sera donné, d'entendre, un septuor joué par sept frères ; sept artistes en faisant tous partie de la même Société d'harmonie.

Le programme, que nous avons déjà publié, est des plus brillants, tant par le choix des morceaux qui le composent que par les noms des artistes qui s'y feront entendre et qui sont : Mlle Elvire Vandewell, pianiste ; M. Lauridan, Achille Clarisse, Henri Solosse, Arno, Wattoy et Petit, frères.

Nous recommandons surtout de ne pas manquer d'assister à l'audition d'un magnifique septuor qui sera exécuté par MM. Hippolyte, Louis, Edmond, César, Henri et Victor Petit, et leur beau-frère M. Arthur Capart.

Ce sera la première fois, croyons-nous, qu'il sera donné, d'entendre, un septuor joué par sept frères ; sept artistes en faisant tous partie de la même Société d'harmonie.

Le programme, que nous avons déjà publié, est des plus brillants, tant par le choix des morceaux qui le composent que par les noms des artistes qui s'y feront entendre et qui sont : Mlle Elvire Vandewell, pianiste ; M. Lauridan, Achille Clarisse, Henri Solosse, Arno, Wattoy et Petit, frères.

Nous recommandons surtout de ne pas manquer d'assister à l'audition d'un magnifique septuor qui sera exécuté par MM. Hippolyte, Louis, Edmond, César, Henri et Victor Petit, et leur beau-frère M. Arthur Capart.

Ce sera la première fois, croyons-nous, qu'il sera donné, d'entendre, un septuor joué par sept frères ; sept artistes en faisant tous partie de la même Société d'harmonie.

Le programme, que nous avons déjà publié, est des plus brillants, tant par le choix des morceaux qui le composent que par les noms des artistes qui s'y feront entendre et qui sont : Mlle Elvire Vandewell, pianiste ; M. Lauridan, Achille Clarisse, Henri Solosse, Arno, Wattoy et Petit, frères.

Nous recommandons surtout de ne pas manquer d'assister à l'audition d'un magnifique septuor qui sera exécuté par MM. Hippolyte, Louis, Edmond, César, Henri et Victor Petit, et leur beau-frère M. Arthur Capart.

Ce sera la première fois, croyons-nous, qu'il sera donné, d'entendre, un septuor joué par sept frères ; sept artistes en faisant tous partie de la même Société d'harmonie.

Le programme, que nous avons déjà publié, est des plus brillants, tant par le choix des morceaux qui le composent que par les noms des artistes qui s'y feront entendre et qui sont : Mlle Elvire Vandewell, pianiste ; M. Lauridan, Achille Clarisse, Henri Solosse, Arno, Wattoy et Petit, frères.

Nous recommandons surtout de ne pas manquer d'assister à l'audition d'un magnifique septuor qui sera exécuté par MM. Hippolyte, Louis, Edmond, César, Henri et Victor Petit, et leur beau-frère M. Arthur Capart.

Ce sera la première fois, croyons-nous, qu'il sera donné, d'entendre, un septuor joué par sept frères ; sept artistes en faisant tous partie de la même Société d'harmonie.

Le programme, que nous avons déjà publié, est des plus brillants, tant par le choix des morceaux qui le composent que par les noms des artistes qui s'y feront entendre et qui sont : Mlle Elvire Vandewell, pianiste ; M. Lauridan, Achille Clarisse, Henri Solosse, Arno, Wattoy et Petit, frères.

Nous recommandons surtout de ne pas manquer d'assister à l'audition d'un magnifique septuor qui sera exécuté par MM. Hippolyte, Louis, Edmond, César, Henri et Victor Petit, et leur beau-frère M. Arthur Capart.

Ce sera la première fois, croyons-nous, qu'il sera donné, d'entendre, un septuor joué par sept frères ; sept artistes en faisant tous partie de la même Société d'harmonie.

Le programme, que nous avons déjà publié, est des plus brillants, tant par le choix des morceaux qui le composent que par les noms des artistes qui s'y feront entendre et qui sont : Mlle Elvire Vandewell, pianiste ; M. Lauridan, Achille Clarisse, Henri Solosse, Arno, Wattoy et Petit, frères.

Nous recommandons surtout de ne pas manquer d'assister à l'audition d'un magnifique septuor qui sera exécuté par MM. Hippolyte, Louis, Edmond, César, Henri et Victor Petit, et leur beau-frère M. Arthur Capart.

Ce sera la première fois, croyons-nous, qu'il sera donné, d'entendre, un septuor joué par sept frères ; sept artistes en faisant tous partie de la même Société d'harmonie.

Le programme, que nous avons déjà publié, est des plus brillants, tant par le choix des morceaux qui le composent que par les noms des artistes qui s'y feront entendre et qui sont : Mlle Elvire Vandewell, pianiste ; M. Lauridan, Achille Clarisse, Henri Solosse, Arno, Wattoy et Petit, frères.

Nous recommandons surtout de ne pas manquer d'assister à l'audition d'un magnifique septuor qui sera exécuté par MM. Hippolyte, Louis, Edmond, César, Henri et Victor Petit, et leur beau-frère M. Arthur Capart.

Ce sera la première fois, croyons-nous, qu'il sera donné, d'entendre, un septuor joué par sept frères ; sept artistes en faisant tous partie de la même Société d'harmonie.

Le programme, que nous avons déjà publié, est des plus brillants, tant par le choix des morceaux qui le composent que par les noms des artistes qui s'y feront entendre et qui sont : Mlle Elvire Vandewell, pianiste ; M. Lauridan, Achille Clarisse, Henri Solosse, Arno, Wattoy et Petit, frères.

Nous recommandons surtout de ne pas manquer d'assister à l'audition d'un magnifique septuor qui sera exécuté par MM. Hippolyte, Louis, Edmond, César, Henri et Victor Petit, et leur beau-frère M. Arthur Capart.

Ce sera la première fois, croyons-nous, qu'il sera donné, d'entendre, un septuor joué par sept frères ; sept artistes en faisant tous partie de la même Société d'harmonie.

Le programme, que nous avons déjà publié, est des plus brillants, tant par le choix des morceaux qui le composent que par les noms des artistes qui s'y feront entendre et qui sont : Mlle Elvire Vandewell, pianiste ; M. Lauridan, Achille Clarisse, Henri Solosse, Arno, Wattoy et Petit, frères.

Nous recommandons surtout de ne pas manquer d'assister à l'audition d'un magnifique septuor qui sera exécuté par MM. Hippolyte, Louis, Edmond, César, Henri et Victor Petit, et leur beau-frère M. Arthur